

Organisation politique du prophète (ç) à Médine

<"xml encoding="UTF-8?>

Organisation politique du prophète (ç) à Médine

CONSTRUCTION DE LA MOSQUEE

Après son installation à Médine, la première des choses que le messager de Dieu jugea nécessaire à accomplir fut la construction d'une mosquée comme centre d'apprentissage, d'éducation, de rassemblement et d'adoration pour les musulmans. Il acheta alors le domaine appartenant aux deux orphelins où son chameau s'était arrêté et avec la contribution des musulmans une grande mosquée fut construite (rf2, p203) et baptisée « la mosquée du prophète (ç) ». Ce geste fut le premier en faveur d'une action sociale visant à réunir les populations de Médine dans la fraternité. Deux appartements furent également bâtis près de la mosquée pour servir d'habitation au prophète (ç) et à ses épouses. (rf3, p203) Le messager de Dieu put alors laisser la maison d'Abou Ayoub Ansâri pour s'installer dans une nouvelle demeure jusqu'à la fin de sa vie. (rf1, p204)

LES COMPAGNONS DE SAFFA

Les musulmans de Médine avaient accordé refuge à leurs frères émigrants après l'hégire. Ils leur accordèrent chacun à la mesure de ses capacités les moyens pouvant leur permettre de recommencer une nouvelle vie. (rf2, p204) Un groupe connu sous le nom de « compagnons de Saffa » était constitué des gens de piètre condition, des étrangers qui n'avaient pratiquement rien. Un pensionnat fut construit à l'extrémité de la mosquée pour abriter ces démunis. Le prophète (ç) les assistait et encourageait les riches Médinois à en faire autant. (rf3, p204) Tout étranger qui débarquait à Médine sans aucune parenté ni connaissance dans la cité trouvait l'abri dans ce pensionnat. (rf4, p204)

LES CHARTES PUBLIQUES

Le messager de Dieu jugea nécessaire de procéder à une réorganisation de la société afin de pouvoir mener dans la paix ses idéaux. En effet, le système social d'avant n'était pas approprié pour la circonstance. Les groupes d'Arabes qui vivaient dans cette région appartenaient soit à la tribu de Aos, soit à celle des Khazraj. D'une part, les Juifs présents à la fois dans la cité et en périphérie communiquaient entre eux. Et pour couronner le tout, les musulmans s'étaient ajoutés à cette diversité qui pouvait susciter des événements. Cette situation fut à l'origine des chartes que le prophète (ç) décida de rédiger : « c'est le premier code civil » ou « la plus

importante charte de l'histoire de l'islam ». Cette charte protégeait les droits des différents groupes vivants dans Médine. Grâce à ce code, les différentes tribus pouvaient cohabiter les unes avec les autres dans la justice, l'équité, la paix et sans aucun risque de débordement.

Voici quelques clauses de ce code civil :

1- Les musulmans et les juifs forment une même communauté (il s'agit ici des juifs de Bani Oumar ibn Aof et des juifs intègre qui vivaient à l'intérieur de Médine. Quant aux trois tribus juives de Bani Qeinouqâ, Bani Nadir et Bani Qoureidh, une autre charte différente avait été prévue pour eux)

2- Les musulmans et les juifs sont libre de pratiquer leur religion.

3- Les émigrants doivent respecter les us antécédentes à l'islam au sujet du prix du sang versé : celui qui aurait commis un meurtre devrait dédommager les victimes afin que la justice règne entre les musulmans. Et si quelqu'un avait fait prisonnier un membre d'une tribu, qu'il le libère en acceptant un somme d'argent pour l'affranchir.

4- Les Bani Oumar ibn Aof et d'autres tribus doivent agir de la même manière au sujet de la rançon du prix de sang.

5- Personne n'a le droit de donner refuge au fils, au serviteur ou à un quelconque membre d'une famille sans l'autorisation de ses parents.

6- Les signataires de cette charte s'engagent par ailleurs à défendre la cité en cas d'attaque.

7- Médine est une ville saint ; par conséquent, il est interdit de d'y verser le sang d'un être humain.

8- Le juge chargé du règlement des contentieux entre les signataires de ce code reste le prophète (ç) Mouhammad (ç).

Les preuves historiques montrent que ces accords qui furent signés dès l'arrivée du prophète (ç) à Médine eurent un impact direct sur la tranquillité et la sérénité de la cité. Car jusqu'à la deuxième année hégire, bien après la guerre de Badr (provoquée par les troubles orchestrés

par les juifs de Bani Qeinouqâ) aucune transgression n'a été observée à Médine.

CONSOLIDATION DES LIENS DE FRATERNITE ENTRE LES EMIGRES ET LES ANSAR

L'une des importants gestes sociaux du prophète (ç) qui mérite d'être cité est l'établissement des liens de fraternité entre les musulmans émigrés et les Médinois à la première année. (rf3, p206) Ces deux groupes de musulmans se défiaient à cause de leur différence de profession et de tribu. En effet, les Ansâr étaient des Arabes de la race Qahtânite venant du Yémen au sud, tandis que les émigrés appartenaient à la race des Arabes du nord, les Adnâñites. Les

Qahtâñites et les Adnâñites rivalisaient au temps de l'obscurantisme. Pendant que les Médinois se livraient à l'agriculture, les Mecquois pratiquent plutôt le commerce. Craignant que

les anciennes habitudes n'aient résisté à l'épreuve du temps, la nécessité de relier d'une certaine manière ces deux groupes qui regardaient désormais dans la même direction s'avérait indispensable. Ainsi, chaque émigré était joint à un Médinois qui devenait alors frère l'un et l'autre. Et le prophète (ç) choisit Ali comme son frère. Le degré de foi et de mérite était respecté entre les deux frères. La fraternité entre Ali et le prophète (ç) répondait à ce critère aussi et explique aussi pour les autres.

Ce geste instaura encore plus de rapprochement entre les émigrés et les Ansâr, au point que ces derniers préférèrent les émigrés à eux lors du partage de butin provenant de la bataille contre Bani Nadhîr. Une manière d'apporter du soutien financier à leurs frères qui avaient tout laissé derrière eux. (rf4, p207) Les émigrés, touchés par ce sens de l'hospitalité adressèrent infiniment leur remerciement à leurs frères Médinois en présence du noble prophète (ç). Ce sens de générosité poussée est exprimé dans le saint Coran en ces termes : « Le butin est destiné aux émigrés besogneux qui ont été expulsés de leurs demeures et expropriés de leurs biens, alors qu'ils recherchaient une grâce et un agrément d'Allah, et qu'ils portaient secours à (la cause d') Allah et à son messager. Ceux-là sont les véridiques. A ceux qui, avant eux, se sont installés dans le pays et dans la foi ; à ceux qui aiment ceux qui émigrent vers eux, et ne ressentent dans leurs coeurs aucune envie pour ce que [ces immigrés] ont reçu, et qui [les] préfèrent à eux-mêmes, même s'il y a pénurie chez eux. Quiconque se préunit contre Sa propre avarice, Ceux-là sont les bienheureux ». (Sourate 59 Hashar : 8-9)

Le prophète (ç) venait ainsi d'effacer une autre habitude de coutume avant l'islam, celle-là qui consistait à n'être prêt que pour aider celui avec qui on a des liens de parenté tribale. Le sacrifice de soi au détriment de l'autre apporta un élan d'unité et de solidarité jamais observé

jusqu'ici dans la péninsule arabe. Leur dimension colérique qu'ils exprimaient dans des querelles inter tribales fut désormais orienté par le prophète (ç) pour faire face à ceux qui étaient ennemis à l'islam. (rf2 ; p208)

LE PACTE DE NON AGRESSION AVEC TROIS TRIBU JUIVES

En marge des accords (passés avec les Aos, Khazraj et les juifs résidents à l'intérieur de la cité), le prophète (ç) avait signé des traités qu'on peut qualifier de « pacte de non agression » avec les trois tribus juives vivant en périphérie de Médine. Comme nous l'avons déjà signifié plus haut, les Qeinouqâh, les Quoreidh et les Nadhîr vivaient aux alentours de Médine avec quelques membres au centre de la ville. Ils s'engagèrent dans ce pacte :

1- A ne pas collaborer avec les ennemis de l'islam ou lui vendre des armes, des montures et toute autre forme d'accessoires de guerre.

2- A ne rien entreprendre contre le prophète (ç) et les musulmans, publiquement ou en cachette, verbalement ou effectivement.

3- EN cas de violation d'une clause de ce pacte, ils assumeraient les conséquences qui en découlent. Ils vont devoir faire face à la réaction des musulmans qui les combattront à mort si possible. Leurs fils et leurs épouses pourraient être faits prisonniers et leurs biens confisqués.

Ce pacte fut signé par les chefs des trois tribus, c'est-à-dire Moukheiriq, Houyya ibn Akhtab, Ka'ab ibn Asad. (rf1, p210). En principe, les juifs ne présentaient pas de danger des musulmans et se disaient que les accords passés étaient à leur avantage. Ils se faisaient des illusions qu'un éventuel ennemi de l'islam suffirait pour l'anéantir. Raison pour laquelle ils signèrent aisément ce pacte. Tout compte fait, ses accords offrirent un peu plus de sécurité et de sérénité dans Médine et ses environs.

LES HYPOCRITES

En dehors des juifs, un autre groupe s'était formé dans Médine après l'hégire du prophète (ç).

Le saint Coran les désigne sous le terme « les hypocrites ». Apparemment ils se faisaient passer pour des musulmans alors qu'au fond ils étaient soit juifs (rf2, p210), soit idolâtres. (rf3, p210) Ayant réalisé le succès croissant de l'islam, ils préférèrent se faufiler lâchement dans les

rangs des musulmans, attendant le moment propice pour passer à l'action. Les hypocrites étaient de mèche avec les juifs et complotaient contre les musulmans. Ils étaient conduits par Aboullah ibn Oubeid le malheureux candidat dont nous avons évoqué la situation plus haut. Il n'eut pu ruminer la vedette que le prophète (ç) et l'islam lui avaient ravie.(rf1, p211)

Les hypocrites avaient plusieurs plan de déstabilisation, au point que le prophète (ç) fut averti par la révélation dans les sourates telles Baqarah, Ali Imrân, Tawba, Mâ'ida, Anfâl, Ankabût, Ahzâb, Fath, Hadid, Mounafiquines (les hypocrites), Hashar, Tahrim... Combattre cet ennemi était très difficile pour le prophète (ç) que combattre les mécréants et les juifs car c'était des éléments internes difficiles à identifier. Ils jouissaient notamment du statut de musulmans ; ce qui ne laissait pas la main libre au prophète (ç) de les affronter. Jusqu'à la mort d'Abdoullah ibn Oubeid (9ème année hégire), les hypocrites agissaient en groupe. Mais après lui, les .actions syndicalisées s'affaiblies au profit des exactions personnelles